

CONDITIONS GENERALES ABONNEMENT

Les présentes Conditions Générales (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent entre la société Tech Advising, SASU au capital de 18 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n° 823 892 542, dont le Siège social est situé au 4 rue du Général Chanzy 94220 Charenton-le-Pont (ci-après dénommée « TECH ADVISING ») et le client (ci-après le « Client »), ayant signé le Devis qui intègre les Conditions Générales par référence, ce que le Client reconnaît expressément.

AVERTISSEMENT

TECH ADVISING s'engage à mettre à la disposition du Client l'ensemble des informations nécessaires et utiles à la conclusion des Conditions Générales. Dans l'hypothèse d'une insuffisance des informations disponibles, TECH ADVISING s'engage à apporter au Client toute information complémentaire utile à la bonne compréhension des produits et services proposés par TECH ADVISING. Le degré d'information précontractuelle apporté par TECH ADVISING s'entend dans la limite de sa connaissance du projet du Client, ainsi que de son infrastructure informatique et de l'exactitude des informations communiquées par le Client à TECH ADVISING dans le cadre de l'expression de son besoin. A défaut de mention contraire, les informations fournies par TECH ADVISING au Client ont une portée générale et sont limitées à ce que les clients de TECH ADVISING souhaitent de manière générale pour une situation analogue à celle du Client. Par conséquent, le Client reconnaît avoir choisi de recourir aux services de TECH ADVISING au regard des informations précontractuelles portées à sa connaissance par TECH ADVISING et qu'il reconnaît avoir reçues.

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux commandes relatives à la vente de progiciels et services définis dans les CGV, par la société TECH ADVISING à ses Clients. Elles pourront le cas échéant être complétées par un contrat de maintenance conclu concomitamment ou postérieurement.

Le Client reconnaît expressément que la commande de progiciels ou de tout service proposé par TECH ADVISING vaut acceptation sans réserve des CGV et présentes Conditions Générales, à l'exclusion de tous autres documents n'ayant aucune valeur indicative (prospectus, catalogues, etc.).

Le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des CGV et Conditions Générales applicables à la date de la validation du Devis, de la conclusion du présent contrat ou de son renouvellement. La validation du Devis, la conclusion du contrat ou son renouvellement, ainsi que le recours aux services, impliquent l'acceptation sans réserve de ces Conditions Générales par le Client. Ces conditions générales sont disponibles sur le site internet de TECH ADVISING à l'adresse www.tech-advising.com.

Le fait que Tech Advising ne se prévale pas à un moment donné, de l'une de ces Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de celles-ci. En cas de contradiction entre une disposition des Conditions Particulières ou Propositions commerciales et une disposition des Conditions Générales, la disposition des Conditions Particulières de Vente primera.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les obligations respectives des Parties dans le cadre de la souscription à un service proposé par TECH ADVISING. Conformément aux dispositions de l'article 1166 du Code Civil, le référentiel de réalisation des Prestations est défini au Devis. En conséquence, à défaut pour le Client d'avoir dûment informé Tech Advising de la réalisation de besoins spécifiques préalablement à la signature du Devis, le contenu des documents précités constituera le seul référentiel de conformité entre les Parties.

DEFINITIONS

Toutes les définitions essentielles sont explicitement détaillées dans les Conditions Générales de Vente pour une parfaite compréhension des termes utilisés dans nos Conditions Générales d'abonnement aux services.

ARTICLE 1 - OBJET

TECH ADVISING est une société spécialisée dans la distribution de services et progiciels informatiques. A ce titre, TECH ADVISING propose aux Clients auprès desquels elle intervient la vente d'un abonnement ouvrant le droit de souscription à l'usage d'un progiciel, le DSU, comprenant ou non l'assistance sur ce progiciel. TECH ADVISING ayant la qualité de Distributeur sur une partie des progiciels qu'elle commercialise, les droits et obligations du Client sur le Progiciel seront ceux découlant de la licence d'utilisation acceptée par le Client lors de l'installation du progiciel. TECH ADVISING ne pourra concéder un quelconque droit sur les progiciels qui ne sont pas sa propriété et ne pourra être tenue à une quelconque obligation envers le Client liée directement ou indirectement aux conditions d'utilisation, performances et/ou caractéristiques du progiciel. TECH ADVISING autorise le Client à Utiliser, pour une durée limitée, les Progiciels et leur documentation à titre personnel non exclusif, non cessible, dans la limite des droits acquis et conformément à leur destination telle que décrite aux présentes Conditions Générales et dans la documentation des Progiciels.

ARTICLE 2 - DUREE

Les Conditions Générales sont applicables jusqu'à l'exécution complète des obligations de chacune des Parties telles que définies aux présentes. Les obligations définies aux présentes s'appliquent dès lors qu'un Contrat est signé entre les parties, et ce jusqu'à l'interruption de celui-ci.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Toutes les obligations requises sont minutieusement spécifiées dans les conditions générales de ventes, garantissant ainsi une transparence totale concernant les engagements à respecter dans nos prestations.

ARTICLE 4 - VENTE D'ABONNEMENT DE DROIT DE SOUSCRIPTION A L'USAGE (DSU)

TECH ADVISING vend à ses Clients un abonnement DSU pour un Progiciel, permettant au Client l'utilisation du Progiciel et, dans le cadre d'un contrat de maintenance, les mises à jour et l'assistance technique sur ce Progiciel. TECH ADVISING ayant la qualité de distributeur de certains des Progiciels qu'elle commercialise, les droits et obligations du Client sur le Progiciel utilisé seront ceux découlant de la licence d'utilisation de l'Editeur, acceptée par le Client lors de l'installation du Progiciel. Les Abonnements sont attachés à l'utilisateur identifié à la souscription. Ils ne sont pas cessibles, ni remboursables partiellement ou en totalité. L'utilisateur reconnaît et accepte que les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) applicables à l'utilisation dudit logiciel sont celles établies et régies par l'Editeur. Les présentes Conditions Générales ne régissent pas les modalités d'utilisation du logiciel, mais servent de cadre général pour les transactions commerciales entre l'utilisateur et l'Editeur. L'utilisateur reconnaît que les CGU établies par l'éditeur du logiciel prévalent sur toute disposition contraire ou divergente des présentes CGV en ce qui concerne l'utilisation, les droits, et les restrictions liés au logiciel. Pour consulter les CGU spécifiques régissant l'utilisation du logiciel, l'utilisateur est invité à se référer aux conditions énoncées par l'éditeur. Ces conditions détaillent les droits et les obligations de l'utilisateur concernant l'utilisation du logiciel fourni. En acceptant les Conditions Générales, l'utilisateur reconnaît être informé que les CGU de l'éditeur sont accessibles et opposables à toute utilisation du logiciel et déclare les accepter pleinement et sans réserve.

ARTICLE 5 - DUREE, RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DU DSU

1. Durée

La durée du droit d'Utilisation des services et d'accès aux services d'assistance associés est de douze (12) mois à compter de la date indiquée sur la commande validée par le Client par le biais de la signature d'un Devis, sauf conditions particulières mentionnées sur le Devis.

2. Renouvellement et résiliation

Ces droits sont reconduits tacitement pour des périodes successives d'un (1) an après la période initiale, sauf dénonciation par TECH ADVISING ou par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période en cours, sauf mentions contraires précisées sur les Conditions Particulières. Pour poursuivre l'Utilisation des services et le droit à l'assistance, le Client devra payer la redevance annuelle due. A défaut de paiement, le Client ne pourra plus Utiliser les Progiciels et les services d'assistance associés, l'Utilisation des services et l'accès aux services d'assistance étant directement assujettis à la souscription et au paiement des droits d'Utilisation et d'assistance tels qu'ils figurent au tarif validé par la signature du Devis. Si TECH ADVISING doit clôturer le compte d'un Client pour non-respect de ses obligations au titre des présentes conditions générales, TECH ADVISING sera en droit de résilier le Contrat, sans préjudice de tout dommages-intérêts que TECH ADVISING pourrait être en droit de demander, ainsi que d'éventuelles poursuites pénales lorsque le comportement est susceptible d'être qualifié d'infraction pénale.

ARTICLE 6 - VALIDATION - MODIFICATION - ANNULATION DES COMMANDES

1. Validation des Commandes

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen de Conditions Particulières ou d'un Devis dûment signé par le Client. Les commandes sont passées sous la seule responsabilité du Client qui doit s'assurer seul que les Progiciels commandés répondent à ses besoins et à son environnement informatique.

2. Modification des Commandes

A la demande du Client, le périmètre initial de l'abonnement en DSU pourra être modifié. Pour cela, le Client devra faire parvenir à TECH ADVISING demande écrite intégrant la nouvelle expression des besoins ainsi que toute information, document(s) nécessaires à l'étude de sa demande. TECH ADVISING s'engage à étudier la demande du Client et réaliser une étude de faisabilité dans les meilleurs délais. TECH ADVISING pourra proposer au Client un nouveau Devis intégrant les modifications ainsi que les modalités techniques et financières associées. L'ajout de nouvel utilisateur fera l'objet d'un bon de commande et d'une facturation complémentaire.

3. Annulation des Commandes

Toute annulation d'une Commande d'abonnement en DSU ne pourra être prise en compte par TECH ADVISING. Tout report d'une Commande d'abonnement en DSU devra faire l'objet d'une demande écrite par le Client au moins dix (10) jours ouvrés avant la date prévue. En cas de non-respect du délai de préavis de dix (10) jours par le Client, l'intégralité du prix de l'abonnement en DSU lui sera facturé par TECH ADVISING. Les demandes d'annulation et de report doivent être transmises par mail à adv@tech-advising.com. Le délai de préavis court à compter de la date de réception par TECH ADVISING du courriel du Client.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

1. Tarification

Le prix des abonnements en DSU est prévu par les Parties dans le Devis. Le prix s'entend toujours hors taxes et en euros. Il est rappelé que ce prix reflète les besoins exprimés par le Client au jour de la signature du Devis. En contrepartie du DSU fourni par TECH ADVISING, le Client s'engage à régler le montant de la redevance, qui variera en fonction de la configuration validée par la signature du Devis. Les redevances liées aux DSU sont facturées annuellement et sont payables annuellement, à terme à échoir, par prélèvement bancaire, sauf mention contraire sur les Conditions Particulières qui pourront éventuellement prévoir un paiement échelonné ou un paiement par virement. Toute demande additionnelle sur la commande initiale fera l'objet d'une facturation supplémentaire après accord du Client sur le Devis communiqué.

2. Pénalités de retard

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'à une indemnité dont le montant forfaitaire minimal est de 40 € (outre toute indemnisation complémentaire, dès lors que les frais de recouvrement seront supérieurs à ce montant, conformément aux

articles L.441-6 et suivants et D.441-5 et suivants du Code de Commerce) qui seront exigibles de plein droit. En outre, TECH ADVISING pourra suspendre toutes les commandes en cours, et pourra se prévaloir de la déchéance du terme en annulant les facilités de paiement consenties et en exigeant le règlement immédiat du solde dû en principal, intérêts de retard et clause pénale éventuelle. Cette indemnité ne s'appliquera pas si le Client est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Enfin, cas de défaut de paiement, 8 (huit) jours après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit. Toute somme perçue par TECH ADVISING lui restera définitivement acquise à titre de clause pénale.

3. Suspension de services

En cas de défaut de paiement par le Client dans les délais indiqués sur la facture, TECH ADVISING se réserve le droit de suspendre immédiatement la fourniture des services sans préjudice de tout autre recours ou droit prévu par la loi. La suspension des services prendra effet après l'envoi d'une notification écrite au Client précisant la nature de l'impayé et accordant un délai raisonnable pour le règlement. Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, TECH ADVISING pourra suspendre les services sans autre préavis.

4. Révision des tarifs

Le montant de la redevance pour les abonnements seront révisés annuellement suivant l'indice SYNTEC, à la date anniversaire de souscription de l'abonnement.

ARTICLE 8 - GARANTIE

Toutes les garanties fournies sont clairement énoncées dans les conditions générales de vente, offrant une assurance et une compréhension exhaustive des engagements pris quant à nos prestations.

ARTICLE 9 - COMPLEMENTS CONTRACTUELS

Les conditions générales de vente complètent l'intégralité des clauses non spécifiées dans ce document, assurant ainsi une vision complète et détaillée de toutes les modalités de nos prestations.

ARTICLE 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Créteil.